

#### meurthe & moselle Habitat Promotion

33 boulevard de la mothe 54000 NANCY 03 83 50 10 10 promotion@mmhabitat.fr www.mmhabitat.fr

Référence: Lot 17 / 26566 - PSLA

## VANDOEUVRE-LES-NANCY - Avenue Jeanne d'Arc



### DESCRIPTIF DE LA COPROPRIETE

Année de construction : 2027
Nombre de niveaux : Ssol + R + 3
Ascenseur : Oui
Nom du syndic : A déterminer
Nombre de lots principaux : 30

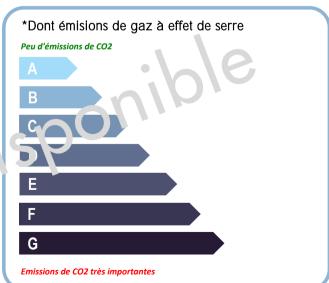
# 208 900 €uros πC

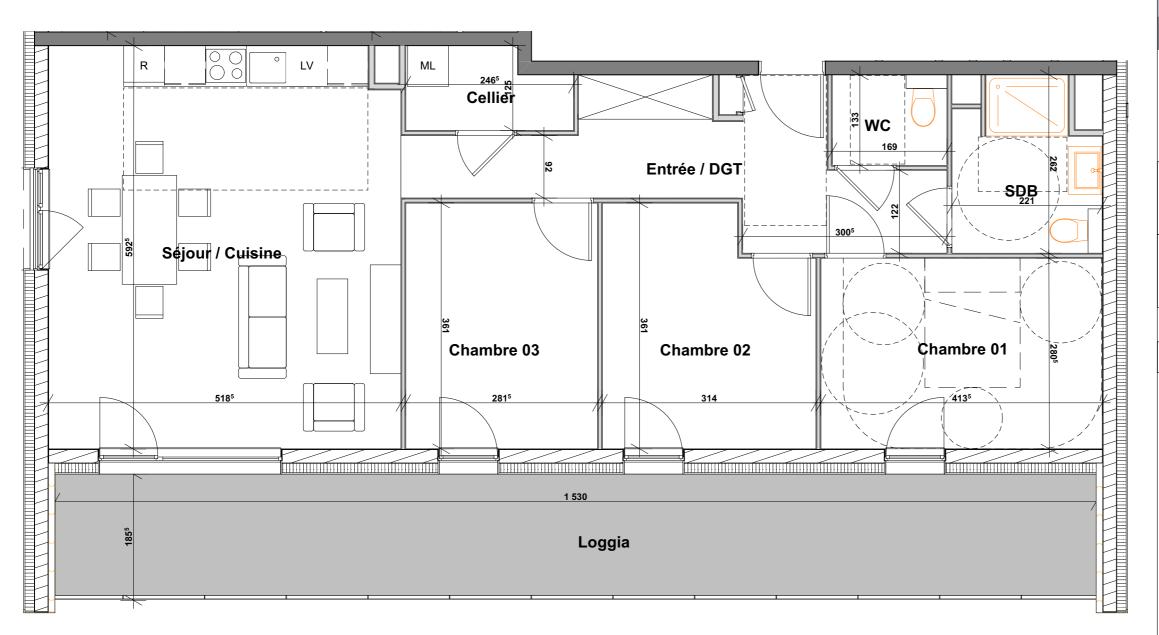
CARACTERISTIQUES DU LOGEIMENT		
Etage :	2ème	
Surface habitable :	84,74 m²	
Nombre de pièces :	4	
Nombre de chambres :	3	
Nombre de salle de bains :	<u>-</u>	
Nombre de salle d'eau :	1	
Nombre de WC :	1	
Culsine :	Ouverte - Non équipée	
Type de chauffage :	Urbain	
Date de l'installation du chauffage :	2027	
Orientation:	Sud	

CARACTERISTICLIES DILLOGEMENT

Annexes :			
Balcon:	1	28,15 m²	
Terrasse	=	-	
Jardin :		-	
Cave privative :		2,38 m²	
Cellier privatif:		-	
Stationnements:	Souterrain	n° 17	
	-	-	
Part locative :	700 €/mois ł	nors charges	
Montant estimatif des charges :			
Montant estimatif de la Taxe Foncière :			
Montant estimatif des frais de Notaire : 6 267 €			

A
B
C
D
E
F
G
Logement extrémement performant







## Résidence MMH ////

168, avenue Jeanne d'Arc 54 500 Vandoeuvre-les-Nancy

N° d'appartement : LOG 17 -

Niveau: R+2 Type : **T4** 

### Tableau de Surface

	28,15 m²
Loggia	28,15
	84,74 m²
WC	2,12
Séjour / Cuisine	30,53
SDB	5,10
Entrée / DGT	11,92
Chambre 03	10,24
Chambre 02	10,44
Chambre 01	11,66
Cellier	2,73



01/07/2024

Indice: 0







NOTA: Le présent document exprime la figure et les dispositions générales de l'appartement. Les surfaces sont approximatives. Des variations et des modifications peuvent intervenir en fonction de contraintes techniques et/ou réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les retombées de poutres, les faux-plafonds, les soffites et les canalisations ne sont pas tous figurés et peuvent être modifiés pour des raisons techniques. La hauteur sous soffites, faux-plafonds et retombées de poutres ne serait être inférieure à 2 m. Les éléments de mobiliers de cuisine, l'emplacement des équipements sanitaires, le calepinage des carrelages et les implantations des équipements électriques sont présentés à titre indicatif.